

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **vendredi 6 décembre 2024** à 11 h 30, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 et adoption dudit procès-verbal
3. Dépôt des projets de règlements de taxation numéros 940, 941, 942 et 577A-2025 décrétant divers taux de taxe et tarifs pour l'année fiscale 2025
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 11 H 30

2024-12-338

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 à 11 h 53, suivant constitution du quorum, et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-339

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-340

DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE TAXATION NUMÉROS 940, 941, 942 ET 577A-2025 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion des projets de règlements ci-dessous mentionnés donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose les projets de règlements suivants et mentionne que lesdits règlements seront adoptés à une séance subséquente :

- *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025 ;*
- *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025 ;*
- *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025 ;*
- *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2024-12-341

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 944
SUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES GRANDES SURFACES
IMPERMÉABLES**

M. le conseiller René Lecavalier dépose le projet de *Règlement numéro 944 sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'imposer une taxe relativement aux surfaces minéralisées de tout immeuble non résidentiel se trouvant sur le territoire de la Ville considérant que cette dernière souhaite accroître le verdissement, améliorer la gestion des eaux pluviales dans les milieux bâtis et lutter contre les îlots de chaleur, le tout conformément aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-342

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De lever la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 à 12 h 01.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE